



Les données au service de la performance de la collecte des déchets



Le service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD) est en mutation, et les données ont un rôle majeur dans cette transformation. Elles sont un levier de performance avec des indicateurs de la qualité qui permettront d'augmenter l'efficacité des services, et de mieux informer et mobiliser les usagers à réduire et à trier leurs déchets.

Le **regroupement des collectivités**, le **nombre croissant de flux** séparés et les **divers modes** de collecte qui se développent, augmentent la complexité de la gestion. Parallèlement, la maîtrise des budgets est un axe fort des collectivités qui doivent aussi répondre à la demande des citoyens vers plus de **facilité à trier**, d'**information** précise, et de **propreté** globale à l'échelle de leur quartier ou de leur commune.

**UNE VILLE PLUS PROPRE - UN SERVICE PLUS PERFORMANT - DES HABITANTS MIEUX SERVIS
DES CITOYENS PLUS MOBILISÉS - UNE FACTURE PLUS JUSTE**



Une ville plus propre

Afin de réduire des dysfonctionnements tels que le débordement de conteneurs d'apport volontaire, les dépôts sauvages, les incivilités diverses, les données permettent une caractérisation objective et régulière des salissures par secteur, avec des mesurages enregistrés et comparés. On peut ainsi objectiver les priorités d'adaptation des services de collecte ou de coordination avec les équipes chargées de la propreté des espaces publics

La FNADE recommande :

- Utiliser des applications sur smartphone ou tablette afin que les usagers aient un accès facilité aux calendriers de collecte et de passage des équipes de nettoyage, et puissent effectuer des signalements si besoin.
- Recourir à des solutions numériques embarquées de signalement d'incidents pour les équipes sur le terrain et de justification de la résolution pour les habitants.
- Installer des systèmes de mesurage du remplissage des colonnes d'apport volontaire par sonde transmettant une alerte anticipée afin d'éviter les débordements.

CC VIERZON SOLOGNE BERRY :

34.000 habitants, 17 communes, 21.600 t/an de DMA

François DUMON, Président



Une solution interactive avec les habitants pour réduire les dépôts sauvages

Ce territoire dont la typologie d'habitat est mixte avec une ville-centre, a fait le choix principal de collecter les trois flux de déchets du quotidien, en porte à porte par bacs roulants : les ordures ménagères résiduelles (OMR), les déchets de cuisine ou déchets verts en petite quantité, les emballages multi-matériaux et papiers. Le verre et les recyclables secs de certains villages sont collectés dans des colonnes d'apport volontaire.

Pour les encombrants ménagers, une solution numérique avec planification des enlèvements a été développée en 2018 : le service est fait uniquement sur demande au centre Services Clients du prestataire de collecte, avec préinscription à la tournée hebdomadaire en déclinant la liste des objets à faire collecter.

Grâce à une solution numérique **d'affectation des jours d'enlèvement**, le rendez-vous est fixé individuellement dans un délai de 30 jours afin d'optimiser géographiquement les tournées par secteur. La veille du rendez-vous l'administré reçoit un SMS de rappel, pour déposer devant son habitation uniquement les objets mentionnés lors de son inscription.

« La contribution de notre gestion des données a été de répondre à l'objectif principal de la collectivité qui était de réduire les dépôts sauvages qui perduraient malgré les déchèteries, et ce, à coût maîtrisé. Les usagers non motorisés évitent ainsi de mettre dans la rue des objets encombrants à tout moment, et grâce au système informatique l'on a optimisé par secteur les demandes d'enlèvement. »

François DUMON

Par ailleurs une tarification incitative a été mise en place pour les déchets assimilés des gros producteurs non ménagers,

donc avec fourniture individuelle de toutes leurs données et attestations de valorisation : ils sont accueillis exclusivement dans une déchèterie professionnelle "Recycl'inn Pro", avec cependant un forfait par entreprise de 500 € par an pris en charge par la Communauté de Communes.

RÉSULTATS :

Grâce au numérique, pour les encombrants ménagers et les déchets professionnels assimilables, des solutions complémentaires aux déchèteries publiques, à un coût maîtrisé, ont remplacé la collecte systématique sur la totalité du territoire. Il s'agit de solutions génériques de l'opérateur qui ont donc pu être mises en place très rapidement.

PERSPECTIVES :

Au-delà du site internet donnant un accès direct et clair aux informations utiles, une réflexion est en cours pour développer des outils numériques de **suivi des données issues des usages**, afin de renforcer les performances de prévention et de tri à la source qui sont déjà meilleures d'année en année, et d'optimiser les collectes en porte à porte.





Un service plus performant

Les données de gestion de l'exploitation permettent d'améliorer l'efficacité avec des :

- Informations quotidiennes : poids collectés et déchargés, temps passés, distances parcourues, comptage du nombre de bacs levés, nombre d'opérations de maintenance réalisées, etc. avec distinction éventuelle ménages et assimilés.
- Suivis des temps de travail du personnel, des kilométrages des véhicules.
- Enregistrements GPS des circuits pour identification des points noirs et éventuelles pratiques dangereuses : marches arrière, sens interdits, surcharges, arrêts à emplacements inappropriés.



Et permettre donc :

- L'élaboration de tournées optimisées par logiciels intégrant la cartographie des voiries.
- Le guidage des conducteurs sur la base de ces tournées, avec enregistrement des anomalies.
- L'identification des conteneurs lors de leurs levages (taux de présentation) ; une meilleure adéquation des dotations par flux, voire les fréquences de passage.
- La densité d'implantation des points d'apport volontaire adaptée sur un secteur.
- Une meilleure conformité de la réalisation des prestations par rapport au cahier des charges contractuel (horaires, fréquences, prescriptions de sécurité, ...).

La FNADE recommande :

- *Répertorier tous les usages "déchets" (pré-collecte, collecte selon les divers modes, apport en déchèterie, solutions de réduction à la source, solutions de réemploi ou réutilisation) et mettre en place les solutions connectées pour inciter à la prévention et au tri,*
- *Utiliser les données pour suivre les performances des différents services et usages de manière décloisonnée (partagée par les différents acteurs concernés),*
- *Mettre en place un tableau de bord montrant l'utilisation des outils mis à disposition et l'influence des pratiques et comportements sur les différents flux gérés par le SPGD.*
- *Créer le lien, le cas échéant, avec les opérations de nettoyage dans une logique de propreté globale du territoire*
- *Exiger dans les consultations des données analysées et objectivées, à fréquence régulière, pour un suivi de la performance et aussi un ajustement de la rémunération des prestations (contrats de performance à rémunération variable par ex.)*

SMIRGEOMES DEVENU SYVALORM - LOIR ET SARTHE (72) :

109.600 habitants, 134 communes, 57.000 T de DMA / an, 20 déchèteries.

Willy ACOT, Directeur



Une prestation de collecte à haut niveau de qualité pour une facturation sans réclamations.

Mise en place depuis 2012 d'un système de collecte en porte à porte dite informatisée, basé sur la Redevance Incitative et, depuis 2016, avec une fréquence en C 0,5.

« Depuis la mise en place du système, un travail d'amélioration continue a été engagé avec le prestataire par une utilisation quotidienne des données de gestion de l'exploitation : choix du matériel, gestion et optimisation des tournées, formation des équipes, contrôle de la qualité du flux, optimisations diverses.

Le principal indicateur de performance de la Redevance Incitative (RI) reste le suivi des réclamations : prise en compte

attentive, individualisée et suivi de toutes les réclamations (dysfonctionnements de collecte, questions et préoccupations des usagers) avec un enregistrement systématique dans le logiciel de gestion Proflux. Une attention particulière a été apportée à toutes les situations sensibles dans le cadre de la mise en place de la C 0,5.

Ainsi, avec la mise en place de la RI, chaque usager (ménages, professionnels, administrations, collectivités) est responsabilisé et sensibilisé à la quantité des déchets qu'il produit et au coût réel de la gestion du service ».

Willy ACOT

Outils numériques :

- Parc de 27 000 bacs pucés, une facturation comprenant une partie fixe (forfait de 16 levées) et une partie variable (au-delà des 16 levées).
- Tablettes embarquées dans chaque BOM avec circuits numérisés pour fiabiliser les tournées de collecte.
- Formulaire dématérialisé sur smartphone pour le suivi des collectes PAV et en particulier le signalement des incidents de collecte (ex. : colonnes à réparer...).
- Rapport d'exploitation sur logiciel spécialisé (Power BI).
- Liaison embarquée des outils vers un portail d'accès, ouvert en temps réel au donneur d'ordre.

Améliorations de la performance :

- Les tablettes facilitent l'apprentissage des tournées par les nouveaux conducteurs, et évitent de s'égarer en milieu rural avec des points de collecte très dispersés.
- Réactivité améliorée : le formulaire dématérialisé procure un suivi permanent des divers signalements.
- Une optimisation journalière de l'activité, du service, par le prestataire au service de la qualité.
- Rapportage au client en temps réel par tournée et par flux pour partager la réalité du service.
- Des rapports d'exploitation détaillés fournis et commentés à l'autorité organisatrice.
- Le système permet le contrôle fin des données de collecte - source de la Redevance Incitative individuelle pour un « zéro-défaut » dans ce domaine.

RÉSULTATS :

- Baisse de la quantité d'O.M. de 29% : de 14.000 tonnes par an en 2012 à 9.900 en 2019.
- Réduction de la production par habitant : de 160 kg à 110 kg par an entre 2011 et 2019.
- Onze levées de bacs en moyenne par foyer, soit 88% de bacs présentés 1 fois par mois.
- Diminution significative des réclamations clients, entre 2015 et 2018 grâce à la réactivité que permet la transmission immédiate des anomalies saisies en collecte par les équipages.

PERSPECTIVES :

- Développer la démarche de prévention auprès des particuliers et des entreprises prises en charge par le service public : réduire les tonnages de déchets produits, notamment de biodéchets par la relance de l'utilisation des composteurs individuels.
- Inciter les usagers à devenir plus écocitoyens grâce à des conseils de réutilisation ou de réemploi, notamment des déchets végétaux, et par l'ouverture en 2019 d'une recyclerie.

La FNADE recommande :

- *Aller plus loin en modernisant le système contractuel par des clauses de performance ; les prestataires sont alors incités au résultat global en termes de prévention et de qualité du tri.*



Des habitants mieux servis

Le numérique apporte nombre d'avantages en termes de fiabilité des données si on souligne qu'il y a chaque année un administré sur dix qui génère un mouvement (nouvel occupant, bac modifié, carte de déchèterie). On peut ainsi améliorer le traitement des :

- Demandes ou réclamations des usagers, suivi des réponses apportées et de leurs délais.
- Transmission immédiate des incidents de présentation (bacs cassés, qualité du tri...)
- Interventions de maintenance plus rapides et efficaces (échange ou réparation de bacs)
- Rendez-vous en ligne pour la collecte sur mesure des encombrants ou des déchets spéciaux.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT TROPEZ (CCGST) :

140000 résidents en moyenne, 12 communes, 82000 t/an de DMA, 11 déchèteries.

Sylvain CROUZET, Directeur du Pôle Environnement du Golfe de St Tropez



Améliorer la communication avec les usagers sur un territoire très touristique

« L'une des missions principales de la Communauté de communes est d'assurer la protection et la mise en valeur d'un environnement exceptionnel mais très fréquenté avec 1,6 million de touristes, dans lesquelles s'inscrivent la gestion des déchets ménagers et assimilés, mais aussi le développement de la prévention et de la valorisation.

A partir du besoin initial centré sur la collecte des encombrants, il s'agissait pour la CCGST de se doter d'un outil qui permette de rapprocher l'usager et la collectivité, de centraliser les anomalies, les réclamations et d'avoir une traçabilité et un suivi de l'activité. L'objectif était de faire rentrer la collecte dans l'ère du 2.0. Pour cela nous nous sommes dotés d'une application mobile et d'un site-portail internet spécialisé www.mesdechets-golfe.com. »

Sylvain CROUZET

Outils numériques :

- Une application unique pour accéder à différents services : Prise de RDV pour le ramassage d'encombrants. Gestion de ses bacs (dotation, remplacement, réparation...). Signalements (dépôt sauvage, dégradations...) pouvant être appuyés par des photos. Pour les entreprises, inscription au service de ramassage des grands cartons.
- Une application adaptable et paramétrable selon les besoins et le mode de fonctionnement de chaque collectivité locale adhérente.
- Un service interactif pour les usagers inscrits, avec des notifications envoyées à l'utilisateur : de la prise en compte de sa demande, à chaque étape de sa réalisation.
- Accessibilité par secteur d'un calendrier de collecte avec les jours et plages horaires de ramassage de chacun des flux collectés séparément.
- Un plan interactif des déchèteries avec les informations utiles (localisation, horaires et jours d'ouverture...) et des conteneurs à textiles. Possibilité de guidage.
- Un service accessible sur pc ou smartphone. Service d'actualités : informations saisonnières, enquêtes, rapport annuel, etc

RÉSULTATS :

- Progression régulière des prises de RDV en ligne : environ 500 connections par mois et augmentation constante.
- Pour la collectivité, gain de temps en termes d'organisation et plus de simplicité, de rapidité et de fiabilité pour l'utilisateur.
- Centralisation du service des encombrants pour une meilleure organisation des circuits de collecte. Véritable amélioration de la qualité de service, et développement de la traçabilité et de la centralisation.

PERSPECTIVES :

- L'objectif est d'augmenter la proportion de prises de RDV via les solutions numériques par rapport au numéro vert. A ce jour, environ 20% de demandes sont effectuées via l'application.
- Volonté de continuer à développer ces outils numériques pour proposer des services et une organisation de plus en plus digitalisée.

La FNADE recommande :

- *Mieux faire connaître l'application, grâce à une communication des communes aux habitants permanents, mais aussi aux résidents secondaires et aux divers vacanciers par les offices de tourisme.*

Des citoyens plus mobilisés

Afin de développer l'économie circulaire, la mobilisation des habitants et usagers divers du service public est indispensable car il faut activer tous les leviers de la prévention et du tri.

- Qu'ils soient produits au domicile, apportés à un conteneur de proximité ou déposés en déchèterie publique, les collectes de déchets génèrent des données individuelles.
- Elles permettent d'informer les administrés, d'identifier les anomalies ou insuffisances dont le signalement puis la résolution permettront de progresser vers l'atteinte des objectifs de tri.
- Des solutions techniques permettent aujourd'hui de mobiliser plus facilement les usagers en les rendant acteurs de leur service public.
- Une application mobile appropriée peut les inciter par exemple à consulter un tableau de bord de consommation personnelle des services, de contribuer à la production des données (signaler les PAV pleins, les dépôts sauvages, et autres salissures...) ou encore accéder à certains services (via un identifiant dématérialisé)

La FNADE recommande :

- *Apporter des solutions numériques pour accompagner les habitants à mieux consommer, plus et mieux trier, plus souvent réutiliser ou échanger.*
- *Recourir à une base de données en open data, pour une information transparente adaptée et plus fine des performances de tri par commune, quartier, rue, immeuble...*
- *Informers individuellement sur les résultats de leurs pratiques, en comparaison des résultats collectifs, pour mobiliser davantage.*
- *Assurer les connexions avec les démarches d'accélération locales de type Smart City.*
- *Étudier toutes les possibilités d'incitations économiques ou récompenses : gratification en nature, tarification incitative, "challenge" distinguant les meilleurs trieurs, contrat de prestation performancielle, etc.*



Proximité et réactivité du service, le numérique pour la réutilisation.

Les solutions numériques de géolocalisation et de circuits réalisés ont été développées depuis longtemps sur les B.O.M. (bennes ordures ménagères) pour suivre la bonne exécution des services, que ce soit en régie comme en prestation, et réagir rapidement à toute sollicitation des habitants. Quelques PAV (Point d'Apport Volontaire) (10% du parc) sont aussi équipés de capteurs de remplissage et il est prévu d'étendre cet équipement pour optimiser le collectage de l'ensemble.

Un système de Redevance Spéciale est en vigueur pour certains gros producteurs. Sur les déchèteries, les agents d'accueil sont équipés d'un terminal portable pour enregistrer les apports des professionnels qui reçoivent une facture.

Les innovations numériques qui ont déjà été mises en œuvre :

- Formulaire en ligne via le site internet pour plusieurs besoins : dotation, adaptation ou réparation de bac roulant ou de composteur de jardin ; inscription à la collecte d'encombrants à domicile pour personnes à mobilité réduite
- Nouveau service "sauve-un-objet.fr" pour inciter à la réutilisation des objets : un site internet collaboratif « Eco-Mairie » de don ou de vente d'objets, pour publier des annonces à l'échelle locale : en 2019 déjà 500 comptes utilisateurs créés et plus de 1000 annonces enregistrées.

De nombreuses campagnes de communication sont réalisées pour inciter les habitants à utiliser tous ces services et réduire les incivilités tels les dépôts inappropriés ou sauvages.

« La contribution de notre gestion des données est importante en termes de valeur d'usage. Pour une ville plus propre, elle permet de réduire les dépôts sauvages ; pour un service plus performant, elle nous permet de suivre de près la réalisation des opérations ; pour des usagers plus mobilisés, la mise à disposition de nombreux services permet de couvrir tous



leurs besoins, de la prévention au recyclage. Enfin pour une contribution financière plus juste, les professionnels gros producteurs paient ainsi les services apportés. »

Thibaut PAIN

RÉSULTATS :

- En lien avec les actions liées à la gestion des données, de bonnes performances de collecte sélective et une maîtrise des quantités totales gérées par le SPGD (Service Public de Gestion des Déchets), ainsi qu'un taux de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) stable depuis 2003.

PERSPECTIVES :

- Utiliser la dynamique numérique à l'échelle de l'agglomération pour aller plus loin dans le service – déchet aux habitants ; à l'étude par exemple, indiquer le temps d'attente en déchèterie et aussi une appli' mobile.
- Une politique numérique globale est portée par l'équipe "développement économique" de la métropole, avec la mise en œuvre d'un open data, d'un incubateur pour start up (le LAB'O).

Une facture plus juste

La grande majorité des habitants et des professionnels produisant des déchets assimilés a perçu l'objectif environnemental du tri, mais il est possible de stimuler le geste de prévention et de tri à la source par des dispositions économiquement incitatives.

- Le financement du coût des déchets ménagers et assimilés par la Taxe d'Élimination des Ordures Ménagères (TEOM) qui est l'une des taxes foncières sur le bâtiment occupé peut être mieux explicité grâce aux données collectives quantitatives et économiques, et leur évolution argumentée, incitant au progrès des pratiques individuelles.
- Par l'acquisition et la gestion fine des données de collecte, on peut accéder à une facturation incitative : système de financement par redevance générale, ou par redevance spéciale pour les non-ménages, ou par taxe TEOM Incitative avec part variable.
- Le comptage des levées et leur facturation pour chacun des flux favorise l'efficacité des tournées, car les usagers sont ainsi incités à présenter les conteneurs remplis.

La FNADE recommande :

- Acquérir, quel que soit le système de financement, les données de base du coût du service rendu, proportionnel à la production de déchets (dotation de contenants, comptage du nombre de levages, suivi des quantités et tonnages de déchets).
- Systématiquement mesurer les quantités d'apport des professionnels en déchèterie publique, pour respecter les plafonds (maximum d'apports acceptés par professionnel par unité de temps) et produire une facturation adaptée.
- Accompagner toute facture d'une annexe simplifiée justificative avec des comparaisons aux ratios de performance moyenne de la collectivité, et si possible avec un détail complémentaire personnalisé (par exemple par rapport aux années passées, à l'ensemble de l'E.P.C.I., de la commune, du type d'habitat...)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINTE ODILE (CCPSO)

18.600 habitants, 6 communes, 11.020 t / an de DMA, 2 déchèteries.

Audrey SCHIMBERLE, Directrice



Un contrat de performance pour la collecte dans le cadre d'une délégation de service public

La collectivité s'est engagée dans une stratégie globale d'optimisation des prestations avec la mise en place de Délégations de Service Public (D.S.P.) avec objectifs de performance et suivi d'indicateurs.

La meilleure maîtrise de la donnée « déchets » est liée au passage à la R.I., avec comme principal objectif la réduction de l'impact environnemental : valoriser au maximum les déchets et n'incinérer que les déchets ultimes, grâce notamment à un certain nombre de dispositifs digitaux pour assurer l'enregistrement des données : bacs pucés, carte d'accès aux déchèteries, carte d'accès aux conteneurs d'apport volontaire.

Un contrat global de gestion des déchets avec objectifs de performance a été mis en œuvre ; basé sur l'analyse des résultats, le système de comptes-rendus et de rémunération du prestataire exige des données fiables et rapidement transmises à l'autorité organisatrice.

En outre, les données de collecte permettent une analyse fine des comportements des usagers afin de faire évoluer le service et d'aider les élus dans leurs choix.

RÉSULTATS :

- Responsabilisation de l'entreprise sur l'ensemble de la chaîne des données (de l'équipier de collecte à la facturation) afin d'assurer une remontée d'information fiable et une facturation exacte des usagers.
- Plus de réactivité aux situations du quotidien, et d'efficacité dans les prises de décision.
- Le mesurage de la fréquentation des déchèteries a permis d'adapter les horaires.
- L'analyse de la fréquence de présentation réelle des bacs a optimisé les tournées de collecte.

« L'exploitation des données fournies par le prestataire permet une communication positive sur les résultats auprès des usagers et entraîne des comportements vertueux. Nous avons aussi une meilleure réactivité face à des usagers plus exigeants, ayant un comportement de client vis-à-vis du service public. En particulier, dans le cadre de la R.I., le dispositif d'adhésion des professionnels avec facturation en fonction de l'utilisation réelle du service a permis des contributions financières plus justes. Enfin, je recommande de s'inscrire dans une politique globale de Smart City, d'obtenir l'adhésion de l'ensemble des communes et de créer des partenariats. »

Audrey SCHIMBERLE

PERSPECTIVES :

- Faire évoluer les pratiques actuelles encore basées sur des logiques de quantité ou volume et les transformer en logique de résultat, ici une forte réduction des déchets dits ultimes.
- Innover pour l'utilisateur : paiement en ligne, création de comptes clients, consultation par l'administré de ses utilisations et de ses factures, ...
- Un poste de commandement centralisé avec des services mutualisés : police nationale, eau, énergie, alerte citoyens avec retour aux usagers sur la résolution des incidents.

Redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères			
Période de facturation : 01/01/2019 au 30/06/2019			
Votre facture en détail	Quantité	Prix unitaire	Total
Type d'usager : PARTICULIER			
Desserte: 11 RUE DE LA REPUBLIQUE XXXXXXXXXXXXXX			
Abonnements (voir détail du calcul au verso)			62,00
Levées (en nombre)	7	3,1	21,70
Montant pour la période			83,70 €
			A PAYER

En cas de problème avec votre bac
(Problème d'entretien, démenagement,
emménagement, ...):
CENTRE D'APPEL
0800 00 00 00

Pour toutes autres questions :
Communauté de Communes
XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXX
Tel : 00 XX XX XX

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À SAVOIR POUR OPTIMISER VOS DONNÉES



La protection des données

Rappelons les règles à respecter pour sécuriser les données et éviter toute utilisation malveillante. Selon le RGPD (règlement général pour la protection des données), les informations personnelles relatives aux particuliers doivent être protégées et leur conservation doit faire l'objet d'un formalisme d'approbation à gérer dans la durée.

<https://www.cnil.fr/fr/comprendre-le-rgpd>



Des modes contractuels adaptés

Les données sont aussi un levier pour l'évolution des modalités contractuelles. Ainsi, les contrats de performance basé sur un contrat gagnant – gagnant repose sur l'utilisation des données de service, quantitatives et qualitatives. Des objectifs de résultat fondés sur des indicateurs fiables et mesurables, avec rémunération variable le cas échéant, seront préférables aux contrats de moyens.



Une montée en compétences

Un pôle d'agents dédiés à la gestion et l'analyse des données est conseillé afin de fiabiliser et entretenir le "capital-données". Ce pôle sera situé à l'interface des Services Informatiques, chargés de la mise en œuvre des équipements et systèmes d'information, et des Services d'exploitation, chargés de la conduite des opérations.



Les déchets des entreprises

Les déchets des activités économiques de commerces et petites entreprises ou de services administratifs diffus, sont le plus souvent pris en charge par le SPPGD local et sont très majoritairement constitués de valorisables : d'une part les 5 flux (bois, métaux, papier ou carton, verre, plastiques) et d'autre part les biodéchets (de cuisine et de table ou végétaux).

Il peut également s'agir d'emballages ménagers utilisés ou consommés hors foyer par les usagers, et qui sont abandonnés dans les réceptacles des espaces publics, ou dans les établissements recevant du public tels les lieux d'activités sportives ou culturelles.

Il est donc pertinent qu'une contribution à leur coût de gestion soit établie en proportion du service rendu. On s'appuiera pour cela sur les données de collecte pour les facturer de manière fiable et incitative au tri, au minimum instaurer un système de redevance spéciale.

En complément, lorsqu'ils produisent en moyenne plus que 1100 Litres par semaine de déchets, ces producteurs desservis par le SPPGD doivent réglementairement pouvoir justifier de leurs opérations de tri par des attestations annuelles de valorisation quantifiées. Pour ce faire, une maîtrise de la chaîne de transmission de l'information est indispensable.



Les entreprises adhérentes à la FNADE accompagnent les collectivités dans leur stratégie de maîtrise et d'optimisation du service public grâce aux données de services. Leurs experts savent les analyser pour améliorer l'efficacité et la performance globale des opérations en regard des objectifs territoriaux et nationaux.